

Article 43 du Règlement

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources retire le bill C-48 et convoque immédiatement les représentants du Nord à une conférence en vue de procéder à une refonte de ce bill, et qu'en outre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soit tenu d'assumer pleinement ses responsabilités à l'égard de la Couronne et de comparaître en qualité de témoin avant que le comité actuel ne se réunisse pour étudier le bill C-48.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

HOMMAGE AUX SPÉCIALISTES DES FORCES ARMÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et importante. Je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que la Chambre rende hommage aux spécialistes en recherches et sauvetage des Forces armées canadiennes pour leurs efforts audacieux et héroïques lorsqu'ils se sont portés au secours, en mission nocturne, des trois victimes de l'écrasement d'un hélicoptère près de Fort Severn en Ontario ces deux derniers jours.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AVORTEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente.

Comme il est inconcevable que la santé de la mère ait été en danger au point de justifier un avortement légal aux termes de la loi canadienne dans la grande majorité des 65,000 avortements pratiqués au Canada l'an dernier, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que le gouvernement présente sur-le-champ des modifications au Code criminel pour ainsi mettre fin à ce massacre des enfants à naître.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ENVIRONNEMENT

PROTESTATION CONTRE LE PROJET AMÉRICAIN DE MODIFIER LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire plutôt urgente. Les médias ont annoncé aujourd'hui que le gouvernement Reagan, appuyé par des membres du Congrès américain, se proposait de modifier en partie la loi américaine sur la lutte contre la pollution atmosphérique, de façon que cette loi ne puisse interdire les émissions qui provoquent les pluies acides.

Je propose donc, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le premier ministre communique immédiatement avec le président Reagan pour protester vivement contre le projet américain, qui aurait de graves conséquences, surtout dans l'est du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LE RETARD APPORTÉ À LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR LA CONCURRENCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La situation n'est vraiment pas très brillante à l'heure actuelle pour les petites entreprises canadiennes, c'est le moins qu'on puisse dire, à cause des taux d'intérêt prohibitifs, de la réglementation gouvernementale, de la pénurie de capitaux d'exploitation, et que sais-je encore? Le nombre croissant de fusions monopolistiques vient encore aggraver la situation du fait qu'elles entravent la concurrence.

Étant donné que le gouvernement libéral n'est pas réceptif aux problèmes de la petite entreprise en général, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

● (1410)

Que le gouvernement cesse de retarder la présentation et l'adoption d'un projet de loi sur la concurrence et, par ailleurs, que le ministre de la Consommation et des Corporations présente immédiatement une politique provisoire interdisant toute fusion dangereuse comme l'offre d'achat de la société Zellers par La Baie, avant l'adoption de mesures législatives plus strictes en matière de concurrence, qui se font attendre depuis si longtemps.

Mme le Président: Y a-t-il consentement à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.